

Procès-verbal d'assemblée générale des copropriétaires en date du

.....

L'an, le, à heures,

Messieurs, les copropriétaires de l'immeuble sis à, rue, n°....., se sont réunis en assemblée générale à sur la convocation qui leur a été adressée par **M**, syndic de l'immeuble, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque copropriétaire présent ou par leur mandataire pour les copropriétaires représentés.

La feuille de présence permet de constater que les copropriétaires présents ou représentés détiennent ensemble/millièmes des parties communes, soit voix.

Sont absents :

M, titulaire de/millièmes,

M, titulaire de/millièmes,

.....,

La séance est ouverte sous la présidence de **M**, **M**, syndic, est désigné comme secrétaire.

M, président et **M** syndic signent la feuille de présence qu'ils certifient exacte après nouvelle vérification.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Approbation des comptes de l'exercice écoulé,

2° Quitus au syndic,

3° Approbation du budget prévisionnel,

4°

Le président déclare les débats ouverts.

Après un échange de vues, le président met aux voix les résolutions proposées à l'assemblée générale :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après examen du compte des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé, de l'état des dettes et des créances, et de la situation de la trésorerie (ajouter le cas échéant : ainsi que du montant du solde du compte bancaire (ou : postal) ouvert au nom du syndicat), l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à (indiquer la majorité obtenue).

S'opposent à cette décision **M**, **M**

S'abstiennent **M**, **M**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Quitus est donné au syndic pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à (indiquer la majorité obtenue).

S'opposent à cette décision **M**, **M**

S'abstiennent **M**, **M**

TROISIÈME RÉOLUTION

Après examen du budget prévisionnel présenté et des documents comptables y afférents, l'assemblée approuve ledit budget prévisionnel.

Cette résolution est adoptée à (indiquer la majorité obtenue).

S'opposent à cette décision **M**, **M**

S'abstiennent M, M

QUATRIÈME RÉOLUTION

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à heures.

Le président	Le secrétaire	Les scrutateurs
--------------	---------------	-----------------